



14ème législature

Question N° : 83161	De M. Thierry Lazaro (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > structures administratives	Analyse > instances consultatives. coût de fonctionnement.
Question publiée au JO le : 30/06/2015 Réponse publiée au JO le : 18/08/2015 page : 6295		

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le Premier ministre sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Conseil des systèmes d'information et de communication.

Texte de la réponse

Institué par l'article 2 du décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'Etat, le conseil des systèmes d'information et de communication s'est réuni deux fois en 2014 et n'a occasionné aucun coût de fonctionnement.